

Burundi : engagement pour l'éradication de l'apatridie dans la sous-région

PANA, 01 mai 2018 Bujumbura, Burundi - Les Etats membres de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs (CIRGL) ont tenu leur premier atelier stratégique régional, à Naivasha, au Kenya, du 24 au 27 avril 2018, avec comme principal objectif de « mettre en œuvre le cadre régional commun visant à éradiquer l'apatridie, en renforçant l'inclusion » dans les 12 pays de champ, a-t-on appris d'un communiqué, parvenu, mardi, à la PANA, du Secrétariat général de l'organisation, à Bujumbura.

Les agences spécialisées des Nations unies estiment généralement plus de 10 millions de personnes sans aucune nationalité à travers le monde, dont 750.000 dans des pays africains. Les 12 Etats membres de la CIRGL sont l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Congo-Brazzaville, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie. Au Burundi, le cas le plus connu d'apatridie est celui d'un millier de commerçants Omanais de seconde génération qui courent toujours après la naturalisation, malgré des liens de sang et de langue qui ont tissés de longue date avec les communautés locales. Le Code de nationalité en vigueur au Burundi garantit la nationalité, tout en discriminant la femme qui ne peut pas la transmettre automatiquement à son époux étranger mais aussi à ses enfants nés de père étranger. Au niveau régional, l'atelier Points focaux sur l'éradication de l'apatridie faisait suite au Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CIRGL tenu en octobre 2017, rappelle le communiqué. Le Sommet avait adopté la « Déclaration de Brazzaville », accompagnée d'un « Plan d'action régional 2017-2019 » sur l'éradication de l'apatridie dans la sous-région, à la ratification des conventions internationales sur l'apatridie, la mise en place des reformes juridiques, le renforcement des systèmes d'état civil et l'élaboration des plans d'action nationaux », selon la même source. « Conformément à l'engagement numéro 9 de la Déclaration de Brazzaville, les Points focaux ont soutenu et encouragé l'Union africaine à conclure le projet de protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur le droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie en Afrique », poursuit le communiqué. Les Points focaux ont, par ailleurs, réitéré l'importance de maintenir les principes essentiels de cet instrument qui, « une fois adopté avec ses normes innovantes et protectrices, contribuera à prévenir et à éradiquer l'apatridie en Afrique ». L'atelier a tracé une « feuille de route » jusqu'en 2019, « visant à ce que chaque Etat membre s'engage à constituer un groupe de travail sur l'apatridie d'ici juin 2018, à préparer un plan d'action national pour mettre fin à l'apatridie d'ici août 2018 et à conclure le processus de ratification des conventions sur l'apatridie au plus tard en août 2019 », conclut le communiqué.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});